

Etudiante sénégalaise nouvelle sur le site

Par **Mage**, le 11/06/2012 à 00:51

bonsoir!! j'ai 23ans et je suis nouvelle!! je suis contente d'avoir trouvé ce site qui je l'espère me sera d'une certaine aide dans les différents problèmes que je pourrais éventuellement rencontrer au fil de mes études!! bisous

Par **Camille**, le 11/06/2012 à 16:05

Bonjour,

Bienvenue à vous.

Mais, petit rappel, ce site est essentiellement basé sur le droit franco-français (sauf rubriques de droit international).

Et le droit sénégalais a dû évoluer de son côté et indépendamment du droit français depuis 1960. Du moins, on peut l'espérer.

[smile3]

Par **Mage**, le 11/06/2012 à 23:22

Bonsoir!! oui il ya une évolution. Mais dans bien des cas on note que le droit sénégalais reprend en partie le droit français. les dispositions de notre code des obligations civiles et commerciales sont assez proches de celles du code civil français. la plus grande évolution que l'on peut noter c'est l'existence d'un code des obligations de l'administration. mais il nous est souvent demandé de voir l'état des autres droits, français notamment et très souvent il nous est donné à commenter des articles ou arrêts français, d'où mon inscription à ce site.

Par **Camille**, le 12/06/2012 à 09:43

Bonjour,

[citation]mais il nous est souvent demandé de voir l'état des autres droits, français notamment et très souvent il nous est donné à commenter des articles ou arrêts français, d'où mon inscription à ce site.

[/citation]

Bien sûr, d'autant que je suppose qu'encore aujourd'hui, un étudiant qui se cantonnerait au seul droit sénégalais trouverait encore assez peu de débouchés à la sortie.

Par **gregor2**, le **12/06/2012** à **23:15**

Bonjour, bienvenue sur le forum, n'hésitez pas à rester et participer aux débats ;)

[citation]Mais, petit rappel, ce site est essentiellement basé sur le droit franco-français (sauf rubriques de droit international). [/citation]

Quelqu'un sur le forum me disait que dans leur fac ils étudiaient presque exclusivement le droit français et l'histoire française ... ce que que je trouve fou :o (cette personne n'était pas sénégalaise cependant)

quoiqu'il en soit encore bienvenue sur le forum - sentez y vous à l'aise -

Par **Camille**, le **13/06/2012** à **09:34**

Bonjour,

[citation]la plus grande évolution que l'on peut noter c'est l'existence d'un code des obligations de l'administration.[/citation]

Et aussi (pas un crack sur la question) le principe de l'OHADA. Pas purement sénégalais mais au moins purement africain, sous sa forme actuelle.

Par **Camille**, le **13/06/2012** à **09:40**

Re,

[citation]Quelqu'un sur le forum me disait que dans leur fac ils étudiaient presque exclusivement le droit français et l'histoire française ... ce que que je trouve fou[/citation]

Oui, ça s'explique pour des questions historiques et probablement aussi de débouchés.

Mais, c'est presque inquiétant que des pays indépendants calquent plus ou moins leur législation sur celle d'un (seul) autre.

Bon, bon, peut-être qu'avec de futures juristes comme mage, convenablement "drivées" par Juristudiant, les choses vont évoluer !

[smile4] [smile4] [smile4] [smile4]

Par **Mage**, le **20/06/2012** à **13:30**

merci et espérons :)!!

Par **Camille**, le **20/06/2012** à **19:50**

[citation]et espérons :)!!

[/citation]

Ben je veux ! [smile33]